



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## AVIS PUBLIC – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général – secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant que la Municipalité de Saint-Épiphane, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune. Le lieu désigné par résolution du Conseil municipal pour tenir les séances ordinaires et extraordinaires de cette instance est la Salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphane.

<b>Janvier 2021</b>	Le lundi 11 janvier à 20h
<b>Février 2021</b>	Le lundi 8 février à 20h
<b>Mars 2021</b>	Le lundi, le 8 mars à 20h
<b>Avril 2021</b>	Le lundi 12 avril à 20h
<b>Mai 2021</b>	Le lundi 10 mai à 20h
<b>Juin 2021</b>	Le lundi 7 juin à 20h
<b>Juillet 2021</b>	Le lundi 12 juillet à 20h
<b>Août 2021</b>	Le lundi 9 août à 20h
<b>Septembre 2021</b>	Le lundi 13 septembre à 20h
<b>Octobre 2021</b>	Le mardi 12 octobre à 20h
<b>Novembre 2021</b>	Le lundi 15 novembre à 20h
<b>Décembre 2021</b>	Le lundi 13 décembre à 20h

**DONNÉ** à Saint-Épiphane, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt(2020).

  
**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population des dates des séances du Conseil municipal pour 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de novembre deux mille vingt(2020).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – secrétaire-trésorier